

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CDG 08

Commission Administrative Paritaire - CDG08 - CAP B

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CAP B

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			201
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	97	97
Nombre de votes exprimés	0	86	86
Nombre de votes blancs	0	11	11
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			48,26%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste SDU-08	44
	Liste CGT 08	42

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	4
Nombre de représentants suppléants à élire	4

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{86}{4} = \boxed{21,5}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste SDU-08	44	2
Liste CGT 08	42	1
Total des sièges attribués		3

3 sièges attribués au quotient

1 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste SDU-08	14,67	0
Liste CGT 08	21	1

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste SDU-08	2
	Liste CGT 08	2
Total		4

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

4 sièges titulaires à pourvoir - 4 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Grade
	2	Titulaire	Corinne CUNISSE	Rédacteur Principal De 1Ère Classe
		Titulaire	Charline PETIPAS	Auxiliaire De Puériculture De Classe Supérieure
		Suppléant	Delphine REMACLY	Rédacteur Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Cyril GARANT	Technicien
	2	Titulaire	Laurent HUSSON	Chef De Service De Police Municipale Principal De 1Ère Classe
		Titulaire	Loïc MAQUIN	Rédacteur Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Nathalie ROGER	Auxiliaire De Puériculture De Classe Normale
		Suppléant	Maria DA SILVA	Auxiliaire De Puériculture De Classe Normale

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Paris, jeudi 8 décembre 2022

Le Président

C. Wallendorf


Le Secrétaire

Les délégués de listes



